

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.057

Séance du **DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 25 avril 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET, RICHARD

5 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Dominique JOLIVET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Budget Principal - Affectation des résultats 2022 au budget supplémentaire 2023

Les résultats du compte administratif 2022 du budget principal viennent d'être adoptés par le Conseil Municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Les résultats 2022 des sections d'investissement et de fonctionnement sont excédentaires. Une partie du résultat de la section de fonctionnement sera affecté en Investissement.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2022 (001 - Recette)	8 776 899,28 €
--	----------------

2023.057**FONCTIONNEMENT**

Résultat de Clôture 2022	3 024 467,36 €
Affectation du Résultat (Recette au 1068)	1 567 696,26 €
Résultat de Fonctionnement reporté (002 - Recettes)	1 456 771,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le report en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 8 776 899,28 euros dans le Budget Supplémentaire 2023,

ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'affectation du montant de 1 567 696,26 € en recettes de la section d'investissement au compte 1068,

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le report en recettes de fonctionnement (au compte 002) le reliquat de l'excédent pour un montant de 1 456 771,10 € dans le Budget Supplémentaire 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 mai 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.